

Attentats de Trèbes et Carcassonne : pour le Fonds de garantie des victimes, la délicate tâche d'"estimer l'ineestimable et réparer l'irréparable"

Le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), créé en 1986, prend en charge, au nom de la solidarité

nationale, les victimes françaises et étrangères d'attentats commis en France mais aussi les victimes françaises d'attentats commis à l'étranger. Depuis 2015, plus de 6 500 victimes et leurs proches ont été accompagnés, et près de 330 M€ versés.

Comme une évidence. Mais qui mérite d'être rappelée. "L'indemnisation n'efface pas la souffrance, elle ne sera d'ailleurs jamais à la hauteur des souffrances endurées, mais c'est un droit fondamental et une aide sur le chemin de la reconstruction des victimes" : en 2022, Julien Rencki, directeur général du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), rappelait la place essentielle d'un outil créé en 1986. Une spécificité française, pensée pour indemniser intégralement les préjudices résultant d'une atteinte à la personne : physique, bien sûr, mais aussi économique, psychique, morale.

Un engagement salué le 13 mars dernier, au surlendemain de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, lorsque la Première ministre et le Garde des Sceaux ont dévoilé au FGTI une plaque pour honorer la mémoire de Françoise Rudetzki, elle-même victime d'attentat en 1983 et à l'origine de la création puis du développement du Fonds, 35 ans durant. Une pionnière décédée le 18 mai 2022. Mais dont l'œuvre perdure. Avec à l'esprit une limite : "Il s'agit d'estimer l'ineestimable, et de réparer l'irréparable. Mais nous demeurons un levier essentiel dans leur reconstruction." Un accompagnement qui a aussi dû s'adapter au changement de paradigme, celui des attentats de masse : "On a changé d'ère depuis 2015, et on se transforme pour faire face à cette évolution", complète le FGTI qui, entre 1986 et 2015, a accompagné 4 000 victimes. Depuis 2015, plus de 6 500.

78 victimes suivies par le Fonds dans l'Aude

Dans l'Aude, c'est auprès de 78 victimes que le Fonds a agi, et continue d'agir : avec 61 personnes atteintes psychiquement, 13 proches de victimes décédées, ainsi que deux victimes blessées et deux de leurs proches. Pour chacun, un chargé d'indemnisation dédié, et le précieux relais local de France Victimes Carcassonne. Avec, pour guide, le principe de versements réguliers de provisions en attendant qu'un état jugé stabilisé permette d'aboutir à une pro-

position d'indemnisation définitive. Au 14 mars 2023, 3,1 M€ d'indemnisations ont été versés et "plus de 80 % des victimes ont totalement achevé leur accompagnement" . L'an passé, le montant versé était de 2,4 M€. Un "bond indemnitaire" que le FGTI explique : "Lorsque l'état est stabilisé, et qu'une offre d'indemnisation finale est faite, 80 % du montant est versé. Si le chargé d'indemnisation n'a pas de réponse dans les mois qui suivent, il relance la victime et propose un rendez-vous."

Apporter des solutions concrètes au-delà de la réponse indemnitaire

Reste le cas des personnes "toujours en cours d'accompagnement" , avec "notamment les victimes qui nécessitent des expertises médicales par plusieurs spécialistes. L'absence de finalisation peut aussi s'expliquer par l'absence de certaines informations indispensables pour évaluer des préjudices spécifiques" . Et le FGTI de citer l'exemple d'un préjudice professionnel impossible à chiffrer lorsqu'est engagée une "reconversion professionnelle. Tant qu'elle n'est pas concrétisée, on ne peut pas finaliser la procédure pour estimer les éventuelles pertes subies par rapport à l'ancienne activité" . Une question professionnelle dont le Fonds fait un cheval de bataille, en développant son aide sur "le retour à l'emploi, sur la resocialisation" , avec le dispositif PHARE (prestations humaines, accompagnement et réparation). Un engagement de plus "pour apporter des solutions concrètes au-delà de la réponse indemnitaire" : un dispositif qui passe par "du coaching pour du retour à l'emploi" mais aussi, comme à Nice, à "du soutien scolaire pour des enfants traumatisés par les attentats, qui n'arrivent pas à retourner à l'école"

Une autre façon, tout aussi nécessaire, d'accompagner, sur un temps long, au cas par cas. Une écoute matérialisée par les "interactions" entre chargé d'indemnisation et victime qui, "selon le type d'échanges privilégié (mail, visio, téléphone, rencontre)" peuvent se produire "parfois de façon très régulière (plusieurs fois par semaine)". Et avant tout, répète le FGTI, "suivant le souhait de la victime"

Réagir



<https://images.lindependant.fr/api/v1/images/view/641862e59fb99456186552e9/large/image.jpg?v=1>

Parmi les 78 personnes suivies par le FGTI, 61 personnes atteintes psychiquement, 13 proches de victimes décédées, ainsi que deux victimes blessées et deux de leurs proches. Independant - BOYER Claude

par Antoine Carrié

